

BARÈME D'HONORAIRES AU 1 JUILLET 2025

TRANSACTION SUR APPARTEMENT – MAISON – IMMEUBLE – TERRAIN

MANDAT VENTE CHARGE VENDEUR 6 % TTC DU PRIX DE VENTE

MANDANT VENTE AVEC EXCLUSIVITÉ 6 % TTC DU PRIX DE VENTE

MANDAT RECHERCHE AVEC EXCLUSIVITÉ 4 % TTC DU PRIX DE VENTE

FONDS DE COMMERCE – IMMEUBLES COMMERCIAUX

FORFAIT MINIMUM DE 10 000 € TTC
AU-DELÀ 120 000 € 10% TTC DE PRIX DE VENTE

*HONORAIRES D'AGENCE SUR PRIX DE VENTE T.T.C./ *TAUX TVA EN VIGUEUR

AGENCE HANNA LOGIS
7 AVENUE DE L'ESTEREL - 06160 JUAN LES PINS
RCS ANTIBES 809 044 498 – CARTE N°CPI 0605 2018 000 032 288
TÉL. : +33 (0)4 92 93 19 07